



TRI de Belfort-Montbéliard



Identifiant du TRI	FRD_TRI_BELFORT_MONTBELIARD
Région	Franche-Comté
Départements	Doubs, Territoire-de-Belfort

Descriptif des réunions menées localement

Pour la consultation des cartographies du TRI de Belfort-Montbéliard, quatre réunions ont eu lieu :

- Commission géographique inondation Saône-Doubs le 4 octobre 2013
- Commission Inondation du SAGE Allan le 22 octobre 2013
- Concertation locale avec les élus du Territoire-de-Belfort le 6 novembre 2013
- Concertation locale avec les élus du Pays de Montbéliard Agglomération le 14 novembre 2013

Les compte-rendus des 2 dernières réunions de concertation locale sont joints en annexe de ce document.

Commission géographique inondation Saône-Doubs : 4 octobre 2013

Cette réunion s'est tenue dans le prolongement de la Commission Géographique Saône-Doubs du Comité de Bassin et a permis de présenter à la fois les TRI de Bourgogne et Franche-comté. Les principales remarques et interrogations qui en ressortent sont synthétisées ci-après.

La sélection des TRI a donné la priorité aux zones urbaines inondables, sur la base de données datant de 2011. La question de la non prise en compte des communes rurales identifiées dans le classement CAT NAT de 2012 a été posée.

La cartographie de l'événement extrême est quelque-chose de nouveau et l'utilisation de ces cartes doit être clarifiée.

La prise en compte des effets du changement climatique a fait l'objet d'une remarque pour savoir s'il était intégré dans les simulations des scénarios de crue et, à une autre échelle, dans les stratégies nationale et régionales.

Les différences d'échelle et de périmètre entre le TRI, la SLGRI, le PGRI et les PPRI ne sont pas facilement appréhendées par les parties prenantes. Il est nécessaire de clarifier les portées juridiques de la SLGRI et du PGRI.

La question de la multiplication des structures et des procédures a été soulevée. Néanmoins, lorsque l'on recherche la synergie des outils d'autres difficultés peuvent apparaître. Ainsi, par exemple, nous avons suggéré de s'appuyer sur des structures existantes comme la CLE qui a une légitimité, mais le fait que le SAGE dispose d'un pouvoir réglementaire conséquent, ce qui n'est pas le cas de la SLGRI a été soulevé. Les enjeux et les responsabilités variant grandement entre les deux dispositifs, la question de leur articulation reste posée.

La question de la composition du comité de pilotage de la Stratégie Locale est importante puisque le choix de la structure de regroupement des acteurs déterminera le mode de décision et la façon dont se positionneront les différents participants.

Pour la mise en œuvre du programme d'actions, les élus s'interrogent sur les outils et les possibilités de financements qui seront mis à disposition.

Commission Inondation du SAGE Allan : 22 octobre 2013

Cette réunion d'information a été réalisée dans un souci de bonne articulation des procédures. Elle a été animée avec des échanges riches et parfois de grandes réticences sur les cartographies et indicateurs qui ont été systématiquement comparés aux cartes connues (PPRi, atlas de zones inondables, crues historiques). Ainsi, les participants ont confondu les légendes entre DI et PPRi, notamment avec les bâtiments en zone inondable qui apparaissent en rouge. D'où une crainte que les cartes se transforment en servitude d'utilité publique.

L'intérêt de ces nouvelles cartes portées à connaissance des acteurs n'apparaît pas évidente pour les participants. Néanmoins, les échanges ont permis d'améliorer les cartographies et les indicateurs : ainsi la version en consultation des cartes d'enjeux faisait tous les squares sont en zones économiques.

Il a également été souligné que la consultation était trop tardive et que les délais de réponses étaient trop restreints pour que les élus puissent faire part de leurs contributions de façon complète et constructive. Le porter à connaissance des cartes qui découle de leur mise en ligne n'est pas bien perçu : les maires craignent un risque de contentieux suite à la publication des cartes vis-à-vis de leurs futures décisions concernant le droit des sols.

Les participants ont exprimé un besoin de clarification du périmètre d'application du PGRI et de la SLGRI. La question récurrente du volume financier que l'Etat pourra fournir pour la mise en œuvre de la Directive Inondation a également été posée.

La question du périmètre pertinent de la Stratégie Locale (SL) a été évoquée, notamment vis-à-vis du périmètre du SAGE qui contiendra un volet inondation. Cette question d'articulation, voire de synergie entre les 2 procédures et les structures porteuse, a été posée et reste ouverte.

Des craintes ont été exprimées en ce qui concerne le contenu et l'ambition de la SL : quel sera le niveau imposé par l'Etat ? en quoi cette SL sera contraignante ultérieurement ?

Concertation locale avec les élus du Territoire-de-Belfort : 6 novembre 2013

Cette réunion était présidée par M. LOPEZ, Préfet du Territoire-de-Belfort, en présence également de la présidente de la CLE du SAGE Allan, du Directeur de la DDT 90 et de l'adjoint au Directeur de la DREAL FC.

Les échanges et remarques ont été nombreux. Le compte-rendu est joint en annexe du présent document. Les remarques et interrogations ont été similaires à celles des deux précédentes réunions, auxquelles s'ajoutent deux nouvelles interrogations : les questions de la prise en compte du PGRI dans les PLU et de la prise en compte des débordements torrentiels dans le PGRI et la SLGRI ont été posées.

Concertation locale avec les élus du Pays de Montbéliard Agglomération : 14 novembre 2013

Cette réunion était présidée par M. TRONCY, sous-préfet de Montbéliard, en présence du vice-président du SAGE Allan et de l'adjoint au Directeur de la DREAL FC. Le temps d'échange a été riche en questions et remarques.

Sont ressortis les mêmes types de questions qu'aux réunions précédentes, sur la portée juridique des cartes et du PGRI, la non prise en compte des petits affluents, le manque de concertation avec la population, les craintes que les cartes se transforment en PPRi, la rectification de zone inondable localement (derrière la digue de Ste-Suzanne par exemple)... Le compte-rendu est joint à ce document.

En conclusion, il convient de souligner la bonne participation des parties prenantes aux réunions de concertation (environ la moitié pour chacune d'elles). Les échanges ont été nombreux et le temps dévolu à ces rencontres n'a pas permis d'aborder toutes les remarques sur la cartographie. Les questions relatives à la future structure porteuse et au périmètre de la SLGRI ont été posées mais restent, à ce stade, ouvertes.

Le message que les cartes et indicateurs présentés ne sont qu'un diagnostic de la vulnérabilité du TRI face aux inondations qui servira de base pour la mise en place de SLGRI est difficile à faire passer.

Enfin, soulignons que la consultation a nécessité un vrai travail pédagogique pour expliquer les différences entre PPRi et DI, PLU et SLGRI, qui devra se poursuivre pour faire adhérer les parties prenantes à ces nouveaux outils.